

01 OUVERTURE DE LA SÉANCE

-

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **11 octobre 2023**, à 19 h, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 223, 2e Avenue, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Michel Bernard (Saint-Cyprien)
Guyda Deblois (représentant de Lac-Etchemin)
Simon Carrier Tanguay (Sainte-Sabine)
Daniel Thibault (Saint-Magloire)
Alain Maheux (Saint-Prosper)
Camil Cloutier (Saint-Zacharie)
René Allen (Sainte-Aurélie)
Christian Chabot (Sainte-Justine)
Jean Bernier (Sainte-Rose)
Céline Veilleux (Saint-Benjamin)
Serge Plante (Saint-Luc)
André Boutin (suppléant Saint-Louis)
Jacques Audet (suppléant Saint-Camille)

Et sont absentes à cette séance:

Rachel Goupil (Saint-Camille)
Lucie Gagnon (Saint-Louis)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Camil Turmel, préfet.

Madame Judith Leblond, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Pierre-Olivier Gauthier, directeur du service de développement économique ainsi que madame Marijo Tanguay, adjointe administrative sont présents.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, monsieur Camil Turmel procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2023-10-01

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX,
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le point *DIVERS* ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2023**
 - 03.01 - Suivi au procès-verbal**
- 04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION**
 - 04.01 - Administration**
 - 04.01.01 - Liste des comptes à payer**
 - 04.01.02 - État des encaissements et déboursés**
 - 04.01.03 - Emprunt à la Caisse Desjardins des Etchemins - Centre régional de traitement des boues de fosses septiques**
 - 04.01.04 - Soumission Asphalte Nicolas Lachance inc - réparation des fissures dans l'asphalte**
 - 04.01.05 - Soumission - Pro Installation Lessard inc. - réparation des thermos de fenêtres**
 - 04.01.06 - Entente de collaboration dans les situations d'insalubrité morbide**
 - 04.01.07 - Comité technique PAG - abrogation de la résolution 2023-09-08**
 - 04.01.08 - Entente de développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC des Etchemins pour les années 2023-2024**
 - 04.02 - Ressources humaines**
 - 04.02.01 - Embauche de madame Marie-Claude Paradis - Agent rural et culturel**
 - 04.02.02 - Embauche de monsieur Sébastien Dubois - inspecteur en urbanisme**
 - 04.03 - Législation**
 - 04.04 - DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 04.04.01 - Informations de la directrice générale**
- 05 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
 - 05.01 - COMITÉ DE GESTION DU PLAN DE RELANCE**
 - 05.01.01 - Fermeture de dossier - XL Technologies - Plan de relance**
- 06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**
 - 06.01 - Intervention du préfet**
 - 06.02 - Intervention des membres des comités**
- 07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)**
 - 07.01 - Projets locaux**
 - 07.01.01 - Amélioration du rendement énergétique de l'OTJ - municipalité de Saint-Cyprien**
 - 07.01.02 - Installation d'un système de carte à puce pour la salle de billard - municipalité de Saint-Cyprien**

- 07.01.03** - Création de la Société historique de Saint-Zacharie - municipalité de Saint-Zacharie
- 08** - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION
 - 08.01** - Émission d'un certificat de conformité : Règlement no. 222-2023 de la municipalité de Lac-Etchemin
 - 08.02** - Demandes d'entretien, de passage et de récolte dans l'emprise ferroviaire des Etchemins
- 09** - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT
 - 09.01** - Octroi de contrat - Contrôle qualitatif des sols et matériaux - Centre de traitement des boues de la MRC
- 10** - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)
- 11** - DOSSIERS RÉGIONAUX
 - 11.01** - Participation financière au projet habitation - FRR Volet 1 Régional
- 12** - DEMANDE DON / COMMANDITE
- 13** - DEMANDE D'APPUI
- 14** - CORRESPONDANCE
 - 14.01** - Ententes relatives à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec
 - 14.02** - Accusé de réception du MAMH - adoption des projets de règlement numéro 142-23 et 143-23
- 15** - DIVERS
- 16** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17** - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2023-10-02

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement numéro 025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER, ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2023 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

03.01 Suivi au procès-verbal

-

Point d'information.

04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION

04.01 Administration

-

2023-10-03

04.01.01 Liste des comptes à payer

-

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE SERGE
PLANTE,
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant 338 776,72\$ incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.01.02 État des encaissements et déboursés

-

État transmis avec l'avis de convocation.

2023-10-04

04.01.03 Emprunt à la Caisse Desjardins des Etchemins - Centre régional de traitement des boues de fosses septiques

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins est dans l'obligation d'améliorer et d'augmenter la capacité du Centre régional de traitement des boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt numéro 145-23 a été adopté par la résolution 2023-07-22 lors de la séance du Conseil du 12 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt numéro 145-23 a été approuvé par le ministère le 21 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement autorise la MRC à faire une demande d'emprunt temporaire pour la somme de 2 000 000.00\$;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL
THIBAULT,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins autorisent la direction à faire une demande d'emprunt temporaire de 2 000 000.00\$ à la Caisse Desjardins des Etchemins en lien avec le règlement d'emprunt 145-23 pour l'augmentation de la capacité du Centre régional de traitement des boues de fosses septiques.

QUE le préfet, monsieur Camil Turmel et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer les documents relatifs à la demande de financement à la Caisse Desjardins des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2023-10-05 04.01.04 Soumission Asphalte Nicolas Lachance inc -
- réparation des fissures dans l'asphalte**

CONSIDÉRANT la présence de plusieurs fissures dans le stationnement nécessitant une réparation avant saison hivernale afin d'empêcher la détérioration de l'asphalte;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la compagnie Asphalte Nicolas Lachance inc. au montant de 2 025\$ plus taxes afin de sceller toutes les fissures;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUYDA DEBLOIS,
REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins acceptent la soumission de la compagnie Asphalte Nicolas Lachance inc. au montant de 2 025\$ plus taxes.

QUE la directrice générale, madame Judith Leblond, soit et est autorisée à signer ladite soumission.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2023-10-06 04.01.05 Soumission - Pro Installation Lessard inc. -
- réparation des thermos de fenêtres**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la réparation des thermos de fenêtres;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la compagnie Pro Installation Lessard inc. au montant de 3 200\$ plus taxes afin de faire les réparations nécessaires;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL
CLOUTIER,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins acceptent la soumission de la compagnie Pro Installation Lessard au montant de 3 200\$ plus taxes.

QUE la directrice générale, madame Judith Leblond, soit et est autorisée à signer ladite soumission.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2023-10-07 04.01.06 Entente de collaboration dans les situations
- d'insalubrité morbide**

CONSIDÉRANT QUE l'entente de collaboration dans les situations d'insalubrité morbide entre les municipalités des Etchemins, la MRC des Etchemins, le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches et la Sûreté du Québec, datant de 2011, a été mise à jour par le CISSS-CA;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins agira comme signataire de l'entente pour et au nom des 13 municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les 13 municipalités de la MRC doivent adopter une résolution autorisant madame Judith Leblond, directrice générale et greffière-trésorière, à signer ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE la signature de l'entente est conditionnelle à la réception des résolutions de toutes les municipalités de la MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE SERGE
PLANTE,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins autorisent madame Judith Leblond, directrice générale et greffière-trésorière à signer l'entente de collaboration dans les situations d'insalubrité morbide.

QUE la signature de l'entente soit et est conditionnelle à la réception des résolutions de toutes les municipalités de la MRC.

QU'une copie de l'entente soit acheminée à toutes les municipalités suivant sa signature.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2023-10-08

**04.01.07 Comité technique PAG - abrogation de la
- résolution 2023-09-08**

CONSIDÉRANT QUE le Parc régional du Massif du sud a pris la décision de mettre à jour son Plan d'aménagement et de gestion par sa résolution portant le numéro 2023-02-21-04;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été lancé auprès de quatre firmes spécialisées afin d'accompagner le Parc régional du Massif du sud dans la mise à jour de son Plan d'aménagement et de gestion;

CONSIDÉRANT QUE la firme Groupe DDM a été retenue pour précéder à cette mise à jour;

CONSIDÉRANT la nécessité de former un Comité technique afin d'accompagner la firme tout au long du processus de mise à jour;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté la formation du Comité technique par la résolution 2023-09-08;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire corriger cette résolution afin

de faire l'ajout d'un membre au Comité technique;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,
ET RÉSOLU

QUE la résolution 2023-09-08 soit et est abrogée.

QUE le Comité technique soit constitué des personnes suivantes pour accompagner la firme Groupe DDM tout au long du processus de mise à jour du Plan d'aménagement et de gestion du Parc régional du Massif du Sud :

- Mme Mélissa Larochelle, conseillère au MRNF
- M. Simon Castonguay, conseiller au MAMH
- M. Mathieu Turcotte, aménagiste à la MRC des Etchemins
- M. Louis Garon, aménagiste à la MRC de Bellechasse
- M. Jean-François Préfontaine, directeur général de la CADMS
- M. Daniel Pouliot, président de la CADMS

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2023-10-09

**04.01.08 Entente de développement culturel entre le
- ministère de la Culture et des Communications et
la MRC des Etchemins pour les années 2023-2024**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil souhaitent présenter une demande d'aide dans le cadre de l'Aide aux initiatives de partenariat – Entente de développement culturel afin de poursuivre le développement culturel pour les années 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action d'un an a été mis à jour et qu'il favorisera l'ensemble de la population de la MRC des Etchemins en permettant la création de projets locaux via l'Entente de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins souhaite signer une Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications pour les années 2023-2024;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MICHEL
BERNARD,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins autorise le dépôt d'une demande au ministère de la Culture et des Communications afin de signer une Entente de développement culturel.

QUE la MRC demande au ministère de la Culture et des Communications une contribution pour soutenir la MRC des Etchemins dans la mise en œuvre de son plan d'action culturel 2023-2024.

QUE le préfet, monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer ladite convention à intervenir entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.02 Ressources humaines

-

2023-10-10

**04.02.01 Embauche de madame Marie-Claude Paradis -
- Agent rural et culturel**

CONSIDÉRANT le poste d'agent rural et culturel est vacant depuis le 15 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Claude Paradis a déposé sa candidature pour le poste;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et la directrice générale adjointe ont rencontré madame Paradis et qu'elles ont recommandé son embauche;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins approuvent la recommandation d'embauche de madame Marie-Claude Paradis.

QUE son embauche soit confirmée aux conditions prévues à la convention collective en vigueur (classe 3, échelon 6).

QUE madame Marie-Claude Paradis entre en poste le 30 octobre 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2023-10-11

**04.02.02 Embauche de monsieur Sébastien Dubois -
- inspecteur en urbanisme**

CONSIDÉRANT le besoin d'ajouter un inspecteur en urbanisme à l'équipe afin de mieux répondre aux demandes des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sébastien Dubois a déposé sa candidature pour le poste;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et la directrice générale adjointe ont rencontré monsieur Dubois et qu'elles ont recommandé son embauche;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE CÉLINE
VEILLEUX,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins approuvent la recommandation d'embauche de monsieur Sébastien Dubois.

QUE son embauche soit confirmée aux conditions prévues à la convention collective en vigueur (classe 3, échelon 4).

QUE monsieur Sébastien Dubois entre en poste le 23 octobre 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.03 Législation

-

Aucun dossier

04.04 DIRECTION GÉNÉRALE

-

04.04.01 Informations de la directrice générale

-

05 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

05.01 COMITÉ DE GESTION DU PLAN DE RELANCE

-

2023-10-12

05.01.01 Fermeture de dossier - XL Technologies - Plan de relance

-

CONSIDÉRANT QUE le projet de production et de commercialisation d'un nouvel appareil permettant le recyclage et la réutilisation des huiles de découpe de l'entreprise XL Technologies S.E.N.C a été accepté par le Conseil de la MRC des Etchemins lors de la séance du 8 juin 2022 par la résolution 2022-06-17;

CONSIDÉRANT QUE le montant accordé pour le projet dans le cadre du Plan de relance économique des Etchemins est de 32 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente du plan de relance a été signé le 13 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Vachon a avisé la MRC le 25 septembre 2023 que le projet est retardé de plusieurs mois et qu'il n'est pas garantie que la réalisation du projet se concrétise en 2024;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a informé la MRC qu'il désire renoncer à la subvention;

CONSIDÉRANT QUE les membres Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont recommandé d'accepter de résilier le protocole d'entente et de remettre la somme de 32 000\$ dans l'enveloppe du Plan de relance économique des Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE SIMON CARRIER TANGUAY,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins acceptent de résilier le protocole d'entente intervenu entre l'entreprise XL Technologies S.E.N.C et la MRC des Etchemins le 13 juillet 2022.

QUE la somme de 32 000\$ réservée pour le projet soit remise dans l'enveloppe du Plan de relance économique des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES

06.01 Intervention du préfet

-

Monsieur Turmel a participé à plusieurs rencontres:

- TREMCA
- Formation MAMH
- Comité projet signature
- Comité technique sur la ruralité (PSPS)
- Comité CAR
- CADAMS
- Lancement de projet ALUS
- Comité de Développement Économique (DÉE)

06.02 Intervention des membres des comités

-

Daniel Thibault: Comité Sécurité Publique

Christian Chabot: AGA de l'AMVAP

Alain Maheux: Transport Autonomie et comité sécurité incendie

07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

07.01 Projets locaux

-

2023-10-13

07.01.01 Amélioration du rendement énergétique de l'OTJ - municipalité de Saint-Cyprien

-

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,
ET RÉSOLU

QUE le projet « Amélioration du rendement énergétique de l'OTJ » déposé par la municipalité de Saint-Cyprien et devant être imputé à l'enveloppe financière de la municipalité de Saint-Cyprien soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 15 840.00 \$

Coût du projet : 19 800.48 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe budgétaire 2021-2022 disponible pour la municipalité de Saint-Cyprien.

QUE le préfet, monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2023-10-14

**07.01.02 Installation d'un système de carte à puce pour la
- salle de billard - municipalité de Saint-Cyprien**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX,
ET RÉSOLU

QUE le projet « Installation d'un système de carte à puce pour la salle de billard » déposé par la municipalité de Saint-Cyprien et devant être imputé à l'enveloppe financière de la municipalité de Saint-Cyprien soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 4 110.00 \$

Coût du projet : 5 224.70 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe budgétaire 2022 disponible pour la municipalité de Saint-Cyprien.

QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à l'obtention de la nouvelle résolution de la municipalité confirmant le montant corrigé demandé et le financement de la part du milieu.

QUE le préfet, monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2023-10-15

**07.01.03 Création de la Société historique de Saint-Zacharie
- municipalité de Saint-Zacharie**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,
ET RÉSOLU

QUE le projet « Création de la Société historique de Saint-Zacharie » déposé par la municipalité de Saint-Zacharie et devant être imputé à l'enveloppe financière de la municipalité de Saint-Zacharie soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 6 400.00 \$

Coût du projet : 8 000.00 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe budgétaire 2021 disponible pour la municipalité de Saint-Zacharie.

QUE le préfet, monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION

2023-10-16

08.01 Émission d'un certificat de conformité : Règlement - no. 222-2023 de la municipalité de Lac-Etchemin

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin a adopté, le 3 octobre 2023, le règlement numéro 222-2023 « Règlement relatif au plan d'urbanisme et au règlement de zonage »;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de procéder à la concordance des règlements municipaux au règlement 140-22 de la MRC des Etchemins relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN
CHABOT,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que le règlement numéro 222-2023 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise sa directrice générale, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2023-10-17 08.02 Demandes d'entretien, de passage et de récolte dans
- l'emprise ferroviaire des Etchemins**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du bail intervenu entre la MRC et le MTQ le 7 novembre 2019, la MRC des Etchemins est locataire de la portion de l'emprise ferroviaire abandonnée (EFA) du Québec Central située sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC, à titre de locataire, est responsable de l'approbation des demandes d'entretien, de passage temporaire et de récolte d'arbres à des fins de sécurité ;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes sont souvent mineures et n'entraînent pas de répercussion ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL THIBAUT,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins autorisent le service de l'aménagement, sur approbation de la direction générale, d'autoriser ou refuser de façon autonome les demandes mineures d'entretien, de passage temporaire et de récolte dans l'emprise ferroviaire des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

**2023-10-18 09.01 Octroi de contrat - Contrôle qualitatif des sols et
- matériaux - Centre de traitement des boues de la
MRC**

CONSIDÉRANT l'avancement du projet de réfection du Centre de traitement des boues de la MRC;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres de la firme d'ingénierie Stantec afin d'obtenir un devis pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux;

CONSIDÉRANT QUE deux firmes ont déposé une proposition et que par suite de l'analyse des propositions par Stantec, il n'y avait pas d'erreur aux bordereaux de soumission;

CONSIDÉRANT les deux coûts des deux soumissions reçues :

Groupe GÉOS : 19 570,00\$ + taxes

Groupe ABS : 21 116.90\$ + taxes

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE SERGE
PLANTE,
ET RÉSOLU

QUE les membres du conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire soit Groupe GÉOS au prix de 19 5700,00\$ + taxes.

QUE madame Judith Leblond, directrice générale, soit et est autorisée à signer le contrat.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)

Aucun dossier

11 - DOSSIERS RÉGIONAUX

2023-10-19

11.01 Participation financière au projet habitation - FRR - Volet 1 Régional

CONSIDÉRANT QUE le projet régional d'habitation consiste à apporter un soutien aux équipes d'au moins 7 MRC présentes sur le territoire et d'au moins 42 municipalités (6 par MRC) de la région de Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE le projet a pour but de stimuler le développement de projets d'habitation;

CONSIDÉRANT QUE des ressources humaines seront mobilisées sur une période de 24 mois;

CONSIDÉRANT QUE ces ressources vont élaborer des ententes de services auprès de chaque MRC afin :

- D'apporter un soutien direct auprès de ces équipes pour soutenir des actions en habitation.
- De développement des outils et méthodes de travail pour faciliter et soutenir la tâche des différentes équipes MRC et municipales.
- D'assurer une veille stratégique et une concertation auprès des différentes équipes MRC afin d'assurer la capitalisation des expériences présentes dans chaque territoire ainsi que dans l'ensemble du Québec.

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit à l'intérieur des 3 priorités régionales suivantes :

1. Soutenir les entreprises dans leur accès à une main-d'œuvre de qualité et en nombre suffisant pour combler les besoins du marché du travail.

2. Accentuer les initiatives d'attraction, d'intégration et de rétention des nouveaux arrivants, incluant les personnes

immigrantes.

3. Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir.

CONSIDÉRANT QUE la TREMCA souhaite déposer une demande d'aide financière au FRR Volet 1;

CONSIDÉRANT QU'une résolution portant le numéro 2023-09-07 a été adoptée lors du conseil d'administration de la TREMCA afin que celle-ci se porte fiduciaire pour les MRC désirant s'impliquer dans le projet;

CONSIDÉRANT QU'un minimum de 7 MRC doivent désirer s'engager dans le projet pour qu'il soit déposé au MAMH;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 100 000\$ (soit 20 % du projet) doit être financé par le fiduciaire;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ BOUTIN, MAIRE SUPPLÉANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS, ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins autorisent une contribution d'un montant maximal de 14 286\$ (100k / 7 MRC) provenant de l'enveloppe FRR Volet 2.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12 - DEMANDE DON / COMMANDITE

Aucune demande

13 - DEMANDE D'APPUI

Aucune demande

14 - CORRESPONDANCE

14.01 Ententes relatives à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec

14.02 Accusé de réception du MAMH - adoption des projets de règlement numéro 142-23 et 143-23

15 - DIVERS

Aucun point ajouté

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-10-20

17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUYDA DEBLOIS, REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN, ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 19h49.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

CAMIL TURMEL
PRÉFET

JUDITH LEBLOND
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE